



Autorisation surelevation batiment

Par **wilfrid**, le **04/05/2014** à **16:52**

Bonjour,

J'ai réalisé un bâtiment en 2010 en r+1 que je souhaite surélever aujourd'hui d'un étage. Toutefois, le nouveau plu en vigueur depuis 2013 autorise toute construction avec un retrait minimum de 20 m de l'axe de la route (10m auparavant).

Mon bâtiment existant ayant un retrait que de 10m, pensez vous qu'il soit possible de le surélever d'un étage?

Cordialement

Par **moisse**, le **04/05/2014** à **17:19**

Bonjour,

Seul l'urbanisme de votre commune peut vous indiquer s'il y aura ou non un refus.

En effet un alignement est peut-être envisagé, ce qui signifie que le rehaussement sera refusé.

Par **wilfrid**, le **04/05/2014** à **18:04**

Bonjour et merci pour votre réponse, la problématique est que suite à ma visite aux services de l'urbanisme, ils ne m'on pas donné de réponse et m'on simplement demandé d'aller consulter l'aménageur de la zone qui lui m'a indiqué un refus sans motivation.

Par **moisse**, le **05/05/2014** à **07:58**

Bonjour,

Si je comprends bien, il ne s'agit pas de la résidence d'un particulier, mais d'un bâtiment de nature industrielle.

Le PLU a peut-être changé, mais le cahier des charges de la zone certainement pas.

Par **Titiduloiret**, le **06/05/2014** à **16:39**

Bonjour,

vous a t'on parlé de zone d'aménagement concerté (ZAC) ou différencié (ZAD) ou ??